

Pour recevoir gratuitement le BSV dès sa parution sur votre boîte mail, inscrivez-vous sur
www.bsv-paca.fr

Secteurs de précocité : la carte de précocité a été redéfinie à partir de la somme de températures base 10°C des années 2000 à 2015. Un secteur de précocité supplémentaire est défini : le secteur 0, secteur « ultra précoce ». Pour consulter la nouvelle carte de précocité, cliquez sur le lien ci-dessous :

http://www.agrometeo.fr/partenaires/viti/base10_classe2.html

Stades phénologiques :

Photos : CA84



Stade A



Stade B



Stade C



Stade D



Stade E

Grenache

Secteur 0 (ultra précoce) : stade C (pointe verte) à 4-5 f étalées, stade E (2-3 f étalées) majoritaire.

Secteur I (très précoce) : stade C (pointe verte) à E (2-3 f étalées), stade D (éclatement) majoritaire.

Secteur II (précoce) : stade B (bourgeon dans le coton) à E (2-3 f étalées), stade C-D majoritaire.

Secteur III (moyen) : stade B (bourgeon dans le coton) à D (éclatement), stade C majoritaire.

Secteur IV (tardif) : stade B (bourgeon dans le coton) à D (éclatement), stade B-C majoritaire.

Secteur V (très tardif) : stade A (bourgeon dormant) à B (bourgeon dans le coton) stade A majoritaire.

Muscat de Hambourg

Secteur II : Stade C (pointe verte) à D (éclatement).

Secteur III : Stade C (pointe verte).

Secteur IV : stade B (bourgeon dans le coton) à C (pointe verte), stade B majoritaire.

Secteur V : stade B (bourgeon dans le coton).

Excoriose

Éléments de biologie : Cf bulletin n°1

Les conditions nécessaires aux contaminations printanières :

- vigne réceptive : à partir du stade « éclatement des bourgeons » (stade D) et jusqu'au stade « 2-3 feuilles étalées » (stade E).

- présence de symptômes sur la parcelle



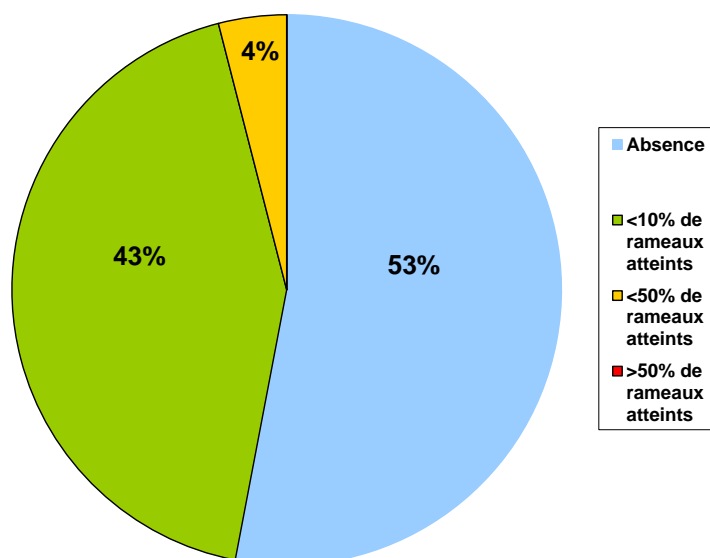
Photo issue du « Guide des Vignobles Rhône Méditerranée »

- pluie pour disséminer les spores et températures (8 à 10°C minimum) et humectation suffisante (minimum 12 heures) pour qu'il y ait germination.

Les observations :

80 parcelles observées du 15 au 28 mars :

Les % dans le graphique représentent le % de parcelles observées présentant le critère indiqué dans la légende (% de rameaux avec excoriose).



Seuil de nuisibilité : 10% de rameaux atteints.

Sur les 80 parcelles observées au 15 au 28 mars, 96% des parcelles sont inférieures au seuil de nuisibilité.

Estimation du risque : fort en cas de pluie sur les parcelles présentant des symptômes et ayant atteint le stade de sensibilité (stade D), nul dans le cas contraire.

Mildiou

Éléments de biologie (Guide des Vignobles Rhône Méditerranée)

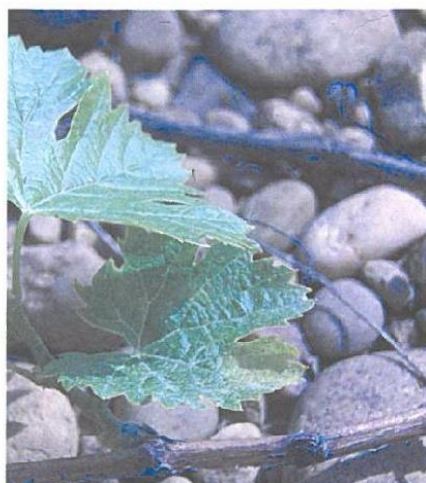
Le mildiou est une maladie due au champignon *Plasmopara viticola*. Sa conservation hivernale se réalise sous forme d'œufs (oospores) présents essentiellement dans les feuilles mortes. La qualité de conservation des oospores dépend de la pluie et des températures : plus l'hiver est doux et humide, plus le potentiel d'attaque est élevé au printemps.

Pour que les contaminations primaires aient lieu (foyers primaires), il faut conjointement :

- présence d'organes verts dès le stade « pointe verte (semis de pépins compris)
- présence de flaques d'eau (des rosées ne suffisent pas)
- températures supérieures à 10°C.

Ces trois conditions permettent aux œufs d'hiver de libérer les macroconidies contenant des zoospores qui contaminent les organes verts présents dans la flaque ou à proximité immédiate par éclaboussures.

Après un délai variable de 10 à 20 jours selon la température, les 1ères taches apparaissent sur le feuillage. Ce sont les foyers primaires : taches d'huile sur les organes verts présents au niveau du sol.



Mesures prophylactiques

Les mesures prophylactiques désignent l'ensemble des moyens mis en œuvre dans le but de prévenir l'apparition, la propagation ou l'aggravation de la maladie.

Pour limiter le risque de contaminations mildiou :

- Limiter les flaques par l'enherbement.
- Supprimer les organes verts à proximité du sol (épamprage précoce et destruction des plantules).
- Gérer au mieux la vigueur par notamment le choix du porte-greffe, le raisonnement de la fertilisation et des irrigations.
- Les mesures limitant les entassements de la végétation (ébourgeonnage, palissage, effeuillage...) réduisent la durée d'humectation des grappes et favorisent la pénétration des spécialités commerciales au cœur de la souche.

Analyse du risque

En sortie d'hiver, les valeurs de l'EPI (Etat Potentiel d'Infection) indiquées par le modèle Potentiel système sont généralement faibles (<0) ce qui indiquent que les conditions climatiques hivernales n'ont pas été favorables au champignon. Les épisodes pluvieux conséquents, enregistrés du 22 au 25 mars ont entraîné une augmentation des valeurs de l'EPI de 3 à 5 points. Le modèle Milstop, détecte des contaminations les 23, 24 ou 25 mars d'intensité faible à moyenne. Ces contaminations ne concernent que les parcelles où la végétation était réceptive (présence d'organes verts), généralement les secteurs très précoces et précoces, durant ces pluies. Les symptômes seraient à rechercher à partir du 13 avril

Estimation du risque : risque faible à nul jusqu'à l'apparition des foyers primaires.

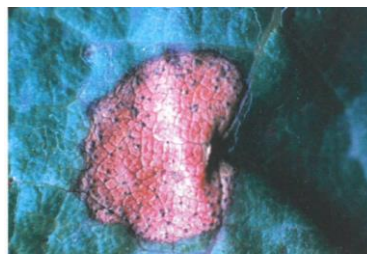
Black Rot :

Éléments de biologie *(Guide des Vignobles Rhône Méditerranée)*

Le Black-rot est une maladie provoquée par un champignon : *guignardia bidwellii*. Il hiverne sous forme de périthèces sur les organes touchés par la maladie. Au printemps, ces périthèces libèrent des ascospores suite à une pluie.

Les premières contaminations sont possibles dès le stade 2-3 feuilles étalées, suite à une humectation prolongée et à une température supérieure ou égale à 9°C. Après une période d'incubation d'une vingtaine de jours, des taches apparaissent sur le feuillage. Ces taches sont plus ou moins régulières, d'environ 5 mm de diamètre. De couleur café au lait, virant au « brun feuille desséchées », elles sont bordées d'un liseré violacé. Elles se couvrent ensuite de pycnides.

Photo issue du « Guide des Vignobles Rhône Méditerranée



Tache sur feuille avec pycnides (pustules noires caractéristiques de cette maladie).

Les pycnides assurent les contaminations secondaires sur feuilles et jeunes grappes. Sur les baies de l'année, on observe d'abord une petite tache circulaire, de couleur « café au lait » au contour net, qui progresse rapidement et envahit en 2 ou 3 jours la totalité du grain. La baie altérée prend une teinte marron clair, elle se flétrit et finit par se dessécher. Sa peau devient alors noire avec des reflets bleuâtres et se couvre de pycnides. Ces baies momifiées restent fortement attachées à la rafle et constituent une source d'inoculum pour l'année suivante.

La sensibilité maximale des grappes se situe entre le stade nouaison et le stade début fermeture de la grappe. Elle diminue ensuite jusqu'au stade début véraison.

Analyse du risque

Les épisodes pluvieux du 22 au 25 mars, ont entraîné de longues périodes d'humectation avec des températures le plus souvent inférieures à 10°C. Des contaminations ont pu avoir lieu très localement sur les parcelles concernées par cette maladie ces dernières années et dont la végétation était réceptive pendant ces pluies (stade E).

Estimation du risque : risque faible à moyen en cas de pluie sur les parcelles historiquement sensibles et ayant atteint le stade E.

Vers de la grappe

Éléments de biologie : Cf bulletin n°1

Observations :

Les vols ont débuté dans les tous les secteurs de précocité.

Les premiers œufs devraient être observés en secteurs ultra précoces et précoces.

La modélisation ACTIV prévoit les premières pontes à partir du 31 mars en secteurs II, du 2 avril en secteurs III, du 5 avril en secteur IV.

 **Techniques alternatives** : la confusion sexuelle

Le principe : diffuser de façon massive des phéromones* de synthèse dans l'atmosphère afin de désorienter le papillon mâle et empêcher l'accouplement, rompant ainsi le cycle du ravageur.

En pratique : la pose des diffuseurs doit s'effectuer au plus près du début du vol.

* *phéromone* : substance naturelle émise par la femelle pour attirer le mâle.

Travail du sol : alternative au désherbage chimique

Entretien mécanique du sol

A l'approche du débourrement et au plus tard à floraison, il est important d'éliminer l'herbe qui entre en concurrence avec la croissance de la vigne. Ce sont surtout les adventices situées sur la ligne des pieds qui exercent une concurrence marquée pour l'azote et pour l'eau avec la vigne.

Le travail du sol constitue une bonne alternative au désherbage chimique. Sur le cavaillon, lors du ou des premiers passages, l'utilisation de décavaillonneuses inter-cep est adaptée, surtout si le couvert végétal est bien développé, ou si le sol a besoin d'être ameubli pour faciliter le passage d'outils plus légers (lames, disques) par la suite.

Sur l'inter-rang, il est conseillé d'entretenir le couvert végétal par tonte, le plus tard possible en saison, au moins un rang sur deux ou trois, surtout si le sol est humide. En cas de concurrence trop forte (sur sols très séchant par exemple), l'herbe peut être éliminée à l'aide de griffes ou de disques, dans le cas d'un couvert végétal très développé (moins de risque de bourrage).

Pour plus d'informations sur le travail du sol, cliquer sur les liens ci-dessous.

<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-Sante-du-Vegetal-BSV>

http://www.agrometeo.fr/bsv/Fiche_travail_sol.pdf

Les territoires



LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :

Chambres d'Agriculture Drôme, Vaucluse, Bouches du Rhône et Var, la SCAN, le Domaine Expérimental La Tapy, Céréalis, la CAPL, Soufflet Vigne, CoopAzur JARDICA, Association des Vignerons de la Ste Victoire, ICV Provence.

COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :

Bulletin rédigé par Elisabeth Ricaud (CIRAME), en collaboration avec les animateurs territoriaux : Julien Vigne, Agnès Vallier (CA26), Eric L'Helgoualch, Claire Fersing, (CA84), Marine Balue (CA83), Didier Richy, Vanessa Fabreguette (CA13).

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.